



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, tant en ce qui concernent les dimensions libres, les éléments d'équipement et les réseaux divers. Les surfaces indiquées sont approximatives et les surfaces de placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Les retombées, faux-plafond, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art.4.1)

1 : 25e



LE WINSTON

ARCHITECTES

ANMA

Construction d'une résidence étudiante



Bat	Niveau	APT n°	Type
C1	R+9	C1_903	Studio

Désignation	Surface
СН	10.24 m²
DGT	4.37 m ²
SDE	3.60 m ²
SURFACE TOT	ALE 18.21 m ²

Légende		
Faux-plafond	VR: Volet roulant	
Placard	VRE: Volet roulant électrique	
Tableau électrique	EP: Eau pluviale	
Sèche-serviette	PF: Porte fenêtre	
Dalle sur plots	HSP: Hauteur sous plafond GC: Garde corps	
Gaine Technique	GO. Garde corps	
Radiateur		
Radiateur Electrique		
	La surface des placards est	

